



# Le quotidien d'un avocat en droit pénal

**Conseils pratiques** publié le **07/08/2023**, vu **5177 fois**, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

**Il y a près d'un an, je décidais de reprendre la robe après 20 années d'omission. Voici mon carnet de bord...**

Il est 6h33, nous sommes le 7 août 2023 et aujourd'hui j'ai une audition dans un dossier et je dois déposer une demande de mise en liberté dans un autre.

En dehors de cela, je vais essayer de préparer quelques gros dossiers pour la rentrée. Je dis "essayer" parce qu'il y aura certainement des urgences...

Revenons sur cette année écoulée et sur mon ressenti...

## 1. Le bien-être

Dans ma pratique, vous l'aurez compris, on ne s'ennuie jamais. Chaque jour est une surprise, il faut jongler entre les dossiers du cabinet de Daphné PUGLIESI pour lequel je travaille à mi-temps et mes dossiers persos.

Il y a les audiences, les visites en prison, les auditions au commissariat, les rendez-vous clients...

Bref, moi qui en avais assez du ronronnement de l'enseignement, je suis servi. Je me régale !

## 2. La confraternité

Moi qui avais l'habitude d'avoir des collègues à la fac, je me retrouve avec des confrères et des consoeurs encadré par les principes déontologiques de la profession et notamment la confraternité.

Pourtant, comme j'aimerais vous raconter mes deux rencontres pathétiques avec d'anciens étudiants devenus avocats lors d'audiences et dont la robe est manifestement trop grande eux.

Je pourrais aussi vous raconter le "racolage" d'autres dans des dossiers médiatisés.

Alors oui bien sûr, il y a quelques aigris qui n'apprécient pas mes vidéos sur tel ou tel réseau oui qui estiment que j'ai passé l'âge mais bon ils restent minoritaires....ou cachés....ou je ne les vois pas.

Non, je vais me concentrer uniquement sur le positif : comme cette consoeur qui m'a accueilli au Barreau de Nanterre avec des encouragements, ce confrère qui me dépanne lorsque j'ai un imprévu et surtout Daphné - ma boss - ou Laura avec qui je peux échanger lorsque j'ai un doute, une incertitude, une joie ou une déception...

La confraternité existe donc bien et il n'est pas rare que des confrères m'adressent des clients ou me proposent de travailler avec eux sur certains dossiers...

### **3. Avoir une vie privée**

C'est possible puisque je me suis marié et que j'ai de nombreuses obligations familiales ! Je n'ai pas raté une seule kermesse, ni un seul spectacle de fin d'année, ni même une réunion parents - professeurs...

En revanche, il faut apprendre à jongler et avoir le bonheur, comme c'est mon cas, d'avoir un portable dont la batterie est suffisamment défaillante pour parfois être injoignable.

Bon alors pour y arriver, il s'agit de courir partout et de classer les obligations en plusieurs catégories.

La profession est une superbe excuse pour esquiver le troisième mariage de la tante ou l'anniversaire du fils insupportable d'un pote devenu fatigant.

Plus encore, lors des dîners, des soirées, l'avocat est la "star" incontestable. Raconter son quotidien (tout en respectant le secret professionnel cela va sans dire) suscite souvent l'intérêt et la jalousie...

### **4. Les policiers, les magistrats et les greffiers**

Que dire ? Outre un magnifique accrochage avec une policière qui m'expliquait que j'étais à sa disposition pour les auditions, le moins que l'on puisse dire c'est que jusqu'ici mon expérience est très positive.

Les greffiers aident énormément au bon déroulement de l'audience et sont très réactifs aux demandes formulées.

Je ne suis pas dans un combat face aux procureurs, mais j'ai souvent un autre éclairage du dossier. Je développe la personnalité du prévenu, j'explique le passage à l'acte de façon plus subjective....

### **5. Avoir une clientèle personnelle et gagner (beaucoup) d'argent**

Pour y parvenir, il n'y a pas de secret il faut se faire connaître : avoir un site et développer son réseau...

Jusqu'ici, je n'ai participé à aucune soirée, ni aucun apéritif professionnel par manque de temps, d'envie ou les deux...

Je n'ai pas non plus créé de site professionnel, mais étant actif sur les réseaux et notamment sur [TikTok](#), sur facebook, sur [linkedin](#) ou sur [twitter](#), je n'en ressens pas encore le besoin.

Je pense que donner des cours aussi me permet de toucher une clientèle potentielle.

Finalement, est-ce que tout cela permet de bien gagner sa vie ?

Alors, je sais qu'il est coutume d'évoquer les trop nombreux prélèvements de la profession. C'est vrai !

Au delà même de ce constat, le moins que l'on puisse dire c'est que je dois être un des avocats les moins rentables qu'il soit. Je prends beaucoup de dossiers à l'aide juridictionnelle et je suis très actif au sein de la Permanence pénale du Barreau.

Je vais même voir mes clients détenus à l'aide juridictionnelle en prison...

Financièrement, j'ai beaucoup perdu en suspendant mon activité de Maître de conférences et de directeur de Sup Barreau, mais il s'agissait d'une quête de sens non d'un choix financier...

A ce titre, je me lève chaque matin avec l'impression de - modestement, à mon tout petit niveau - être utile aux autres et de donner une voix à ceux que l'on n'entend pas....